

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S **Procès-verbal provisoire**

<u>Date et lieu</u>	Mercredi 4 mai 2022, Cabane des Tourbières à Vaulruz
<u>Présidente</u>	Mme Alexandra Clerc
<u>Vice-Présidente</u>	Mme Isabelle Seydoux
<u>Membres du Comité</u>	Mme Anne-Catherine Barras Mme Valérie Deschenaux Mme Patricia Gremaud Mme Marie-Chantal Pasquier
<u>Délégué-e-s</u>	M. Stéphane Baechler M. Claude Bovigny M. Daniel Bovigny Mme Marie-Josée Brodard M. Jacques Chollet M. Jean-Bernard Erni M. Nicolas Hassler M. Sébastien Meyer M. Emmanuel Romanens M. Dominique Ropraz
<u>Secrétaire</u>	Mme Leslie Riedo
<u>Invité-e-s</u>	M. Arnaud Fieulaine, Directeur Mme Marie-Claire Blaser, Responsable administrative

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations et contrôle des présences

Mme la Présidente :

Madame La Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,
Madame et Messieurs les Délégué-e-s,
Monsieur le Directeur, Madame Blaser,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette Assemblée des Délégué-e-s de l'EMS de la Sionge et vais procéder à l'appel.

Je salue également la présence ce soir de Mme Marie-Claire Blaser, notre nouvelle Responsable administrative, qui a pris ses fonctions au 1^{er} février dernier, à un taux de 50%. Diplômée de l'Ecole de commerce et au bénéfice d'un certificat en comptabilité générale, Mme Blaser a acquis de solides compétences auprès de ses anciens employeurs et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur sa précieuse collaboration.

Je remercie chaleureusement la Commune de Vulruz qui nous accueille ce soir et met à disposition ce local. Celle-ci ayant son Assemblée communale à 20h00, nous tâcherons de ne pas déborder au-delà de 19h30 pour notre Assemblée.

La parole est donnée à M. Jean-Bernard Erni, Conseiller communal à Vulruz, pour le mot de bienvenue.

M. Jean-Bernard Erni :

Au nom de la Commune de Vulruz, je vous souhaite la bienvenue et vous annonce qu'à l'issue de cette Assemblée, un apéritif dinatoire vous est offert au restaurant de l'Hôtel de Ville à Vulruz.

Mme la Présidente remercie M. Erni ainsi que la Commune de Vulruz, et poursuit :

Je relève que les Délégué-e-s ont reçu la convocation le 12 avril dernier, soit dans le délai statutaire, accompagnée des documents concernant les points suivants de l'ordre du jour :

5. Présentation des comptes 2021, préavis de la commission financière et approbation
6. Présentation des modifications du Règlement du personnel de l'EMS, préavis de la commission financière et approbation

La convocation est également parue dans la Feuille officielle du 8 avril 2022.

Je relève que la présente Assemblée des délégué-e-s peut valablement siéger et déclare celle-ci officiellement ouverte. Toute et tous les Délégué-e-s étant présent-e-s, selon le contrôle des présences, la majorité est fixée à 6.

Pour information, l'Assemblée de ce soir est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal, conformément à la loi sur les communes applicable par renvoi.

De plus, vous voudrez bien transmettre les divers textes des interventions à notre Secrétaire, au terme de l'Assemblée.

2. Nomination de deux scrutateurs

Mme la Présidente désigne un seul scrutateur, en l'occurrence M. Nicolas Hassler, et le remercie.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour, qui est affiché, soit :

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations et contrôle des présences
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de l'AD du 25 novembre 2021
5. Présentation des comptes 2021, préavis de la commission financière et approbation
6. Présentation des modifications du Règlement du personnel de l'EMS, préavis de la commission financière et approbation
7. Information sur la dissolution des anciennes structures juridiques des foyers de Sâles et Vuadens
8. Rapport du Directeur
9. Divers

La discussion est ouverte à d'éventuels commentaires.

Aucune remarque n'étant formulée, elle clôt le débat et soumet l'approbation de l'ordre du jour aux Délégué-e-s, invités à s'exprimer par main levée.

Les Délégué-e-s approuvent, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée.

4. Approbation du PV de l'AD du 25 novembre 2021

Chacun-e a pu prendre connaissance du procès-verbal du 25 novembre 2021, qui a été transmis par la Secrétaire en date du 17 janvier 2022.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point.

Aucune remarque n'étant formulée, elle clôt le débat et soumet l'approbation du PV du 25 novembre 2021 aux Délégué-e-s, invités à s'exprimer par main levée.

Le PV de l'Assemblée du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Il est ajouté que les PV des Assemblées des délégué-e-s figureront dorénavant sur le site Internet de l'EMS de la Sionge. Une nouvelle page sera prochainement créée.

5. Présentation des comptes 2021, préavis de la commission financière et approbation

Mme la Présidente :

Alors que le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 180'910.40, les comptes 2021 de l'EMS de la Sionge présente un résultat déficitaire de CHF 99'308.06. Ce résultat, nettement plus favorable pour nos communes, s'explique notamment par un taux de remplissage meilleur qu'escompté ainsi que par le correctif des comptes, qui vous sera explicité plus en détails par notre Directeur, M. Fieulaine, ainsi que Mme Blaser.

Avant de leur passer la parole, je tiens à remercier chaleureusement Mme Christine Savary, qui s'est occupée avec beaucoup de professionnalisme, durant plusieurs années, de la comptabilité de l'EMS de la Sionge, et ce jusqu'en février dernier. Ses excellentes compétences, notamment dans la tenue du correctif des comptes, ont été à de maintes reprises relevées. Après des années à un rythme de travail effréné, Mme Savary a décidé de « calmer la voile » et de se consacrer entre autres aux ressources humaines. Nous sommes donc ravi-e-s de pouvoir toujours compter sur elle et ses nombreuses connaissances au sein de l'équipe administrative.

La parole est donnée au Directeur, M. Fieulaine.

M. le Directeur :

L'objectif de mon intervention est de vous donner une idée globale, étant donné que les points importants ont d'ores et déjà été discutés directement avec la commission financière et le Comité de direction.

Ce qui est à relever de l'exercice 2021 concerne notamment la partie salariale et les charges sociales. Nous avons un écart favorable principalement lié au correctif des comptes. A noter également que l'année 2021 a été impactée par le Covid. Le SPS s'est d'ailleurs positionné, en autorisant le remplacement des personnes absentes pour cause de Covid dès le 1^{er} jour d'absence, contre 30 jours pour les années précédentes. Nous avons aussi subi de plein fouet l'absentéisme lié au Covid. Et étant donné que le marché de l'emploi est extrêmement compliqué dans les soins, nous n'avons pas pu recruter systématiquement à temps, ce qui donne un écart favorable de rotation. Et pour éviter de perdre cette différence, nous avons pu faire en sorte, selon des règles discutées avec le SPS, que les personnes du socio-hôtelier

soient prises en compte avec les résident-e-s. Cela explique un écart favorable sur la masse salariale de 2021.

Concernant la part des frais d'exploitation, il faut garder en tête l'optimisation des dépenses, notamment les discussions eues avec Eldora concernant des marges supplémentaires réalisées par Eldora sur l'achats des matières premières. Il y a aussi le fait que nous avons regroupé les prestataires concernant les consommables et évité des investissements qui n'étaient pas nécessaires. En effet, le but a été également de maintenir le patrimoine, sans engendrer trop de frais.

En ce qui concerne les produits, ces derniers ont clairement été influencés par la situation sanitaire, avec notamment l'évolution des mentalités. Pendant l'année 2021, il y avait des craintes en rapport avec ce qui se passait derrière les murs de l'EMS, tant à Sâles qu'à Vuadens. Il était donc difficile de pouvoir toujours répondre aux exigences des familles. L'enjeu a été de pouvoir remplir cet EMS. Nous sommes donc parvenu-e-s à un beau résultat, grâce à un travail d'équipe. C'est en effet toute une chaîne et un processus permettant d'accueillir des personnes pour des courts séjours ou des séjours de transition, des personnes parfois polymorbides, donc des cas complexes. Nous pouvons donc considérer que le taux de remplissage de 97% est plutôt impressionnant, dans ce contexte Covid. Cela n'aurait pas été possible sans le travail de tout un chacun. Ce qui a été reconnu par les familles c'est notre capacité d'adaptation et notre proximité avec les résident-e-s. Tous ces paramètres ont donc eu un impact positif sur les produits.

Ce qu'il faut retenir de cet exercice c'est qu'il y a un écart positif par rapport au budget prévisionnel. Maintenant, un travail de fond doit être fait pour arriver à un point d'équilibre. Cela va nécessiter toute une phase de réflexion, notamment autour de la structure sociale, puisque vous savez que la masse salariale représente les 3/4 des charges. Mon souhait est de l'appréhender de la manière la plus douce possible, en intégrant les personnes et en se demandant, en cas de départ, s'il est nécessaire de remplacer.

Mme la Présidente remercie M. Fieulaine pour cette présentation ainsi que pour le travail fourni, et donne la parole à M. Stéphane Baechler, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. Stéphane Baechler :

Bonsoir à toutes et tous,

La commission financière de l'EMS de la Sionge s'est réunie le 13 avril 2022 pour étudier les comptes 2021 de notre Association.

Lors de cette séance, nous avons relevé divers points pour lesquels nous avons demandé des précisions au Comité. Nous avons obtenu des explications pertinentes de la part du Comité. Nous avons ainsi pu conclure que tout a bien été mis en œuvre afin de gérer nos deux EMS dans de bonnes conditions pour les résident-e-s tout en veillant à bien maîtriser les charges financières.

Ainsi, nous recommandons à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de charge de fonctionnement de CHF 99'308.06 et une fortune comptable cumulée de CHF 3'653'125.40 ressortant du bilan au 31 décembre 2021.

Nous remercions le Comité de l'EMS de la Sionge pour son travail et ses réponses.

Mme la Présidente remercie M. Baechler pour la lecture de ce rapport et poursuit :

Avant d'ouvrir la discussion, je vous donne encore l'information suivante. Afin de couvrir le déficit prévisionnel selon le budget 2021, des appels de fonds trimestriels ont été faits aux trois communes membres, selon la clé de répartition en vigueur. Celui-ci étant plus pessimiste que le résultat des comptes que vous venez d'entendre, il en résulte des créances en faveur de nos trois communes. Lors de la présentation des comptes, le Comité de direction a décidé que ces excédents resteraient exceptionnellement dans les comptes de l'EMS de la Sionge, en attendant la situation bilantielle au 1^{er} janvier 2022, suite à la reprise des immeubles d'exploitation ainsi que des dettes y relatives. Si la situation est favorable, le Comité se prononcera sur une rétrocession des montants encaissés en sus d'ici la fin de l'année 2022.

Ce mode de fonctionnement a été explicité aux membres de la commission financière, lors de notre séance commune du 13 avril dernier, et celle-ci s'est montrée favorable à cette manière de procéder.

J'ouvre maintenant la discussion concernant les comptes 2021, présentant un résultat déficitaire de CHF 99'308.06, soumis ce soir à votre approbation.

M. Nicolas Hassler :

En cas de déficit supplémentaire, nous devrions verser plus. Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi ne pas faire la rétrocession.

Mme la Présidente :

Parce que nous devons refaire une situation bilantielle au 1^{er} janvier 2022, car les communes ont repris les immeubles ainsi que les dettes à cette date. Cela n'était pas dans la situation au 31 décembre 2021. Selon la fiduciaire, lorsque nous auront fait cette situation, les finances seront plus claires, notamment concernant les amortissements.

M. Nicolas Hassler :

Mais cela n'avait pas été vu par la fiduciaire CORE, qui nous a aidés dans le cadre du boucllement ?

Mme la Présidente :

Non, c'est la fiduciaire en charge de l'EMS, Gefid, qui nous a indiqué cette voie à suivre, afin d'éviter de se retrouver avec des découverts. Nous en avons par ailleurs discuté lors de la signature de la convention de dissolution. Mme Blaser travaille actuellement sur ce dossier.

Mme Marie-Claire Blaser :

Pour être plus claire, il s'agit de reprendre maintenant tous les investissements qui ont été faits depuis 10 ans, voire 20 ans, pour les bâtiments. Et pour les autres investissements, nous devons reprendre des amortissements qui n'ont pas été faits, afin de les exécuter maintenant, en prenant en compte les nouvelles normes MCH2. Nous devons reprendre les montants sur 10 ans et cela n'est pas évident avec deux types de comptabilités.

M. Nicolas Hassler :

Je comprends. Pour un besoin de liquidités, il faut faire un appel de fonds. Dans les comptes, on doit retranscrire notre part au déficit.

Mme la Présidente :

Selon votre demande et la réponse qui vous a été adressée, le Comité a pris note de votre souhait et y accédera bien entendu, si la situation demeure favorable.

M. Nicolas Hassler remercie Mme la Présidente et Mme Blaser pour leurs explications.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le débat est clos et les comptes 2021 soumis à l'approbation des Délégué-e-s, invités à s'exprimer par main levée.

Les comptes 2021 de l'EMS de la Sionge sont acceptés à l'unanimité.

6. Présentation des modifications du Règlement du personnel de l'EMS de la Sionge, préavis de la commission financière et approbation

Chacun-e ayant pu prendre connaissance du message qui accompagnait la présentation des modifications du Règlement du personnel de l'EMS de la Sionge, approuvé en première instance lors de l'Assemblée constitutive de l'EMS de la Sionge le 10 juin 2020, nous n'allons donc pas relire les modifications apportées au présent règlement.

La parole est donnée à M. Baechler, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. Stéphane Baechler :

La commission financière de l'EMS de la Sionge s'est réunie le 13 avril 2022 pour étudier le nouveau règlement du personnel. En effet, ses modifications consistent simplement en des mises en conformité avec le CO et répondent aux demandes du Médecin cantonal.

Ces modifications ne suscitent aucune remarque de notre part et nous recommandons à l'Assemblée d'accepter les modifications des articles du Règlement du personnel de l'EMS de la Sionge.

Mme la Présidente remercie M. Baechler pour la lecture du rapport et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune remarque n'étant formulée, elle clôt le débat et soumet l'approbation du Règlement du personnel aux Délégué-e-s, invités à s'exprimer par main levée.

Les modifications du Règlement du personnel de l'EMS de la Sionge sont approuvées à l'unanimité.

7. Information sur la dissolution des anciennes structures juridiques des foyers de Sâles et Vuadens

Mme la Présidente :

Comme déjà annoncé lors de la dernière Assemblée des délégués, il était prévu, lors de la fusion de nos foyers, que les bâtiments respectifs reviennent à leur propriétaire au 1^{er} janvier 2022. Pour ce faire, nous avons été accompagnés par la fiduciaire CORE et la convention entre les Communes de Sâles, Vuadens et l'Association intercommunale EMS de la Sionge a été signée le 24 février dernier. Celle-ci fixe les valeurs de reprise et l'EMS de la Sionge verse dorénavant un loyer correspondant aux amortissements annuels MCH2 des immeubles et aux intérêts effectifs des emprunts qui ont été repris par les communes.

En parallèle, les Communes de Sâles et Vuadens ont demandé la dissolution des anciennes structures juridiques auprès de la DSAS. La procédure est donc en cours et devrait être finalisée tout prochainement.

Mme la Présidente ouvre la discussion à d'éventuelles questions.

Aucune intervention n'étant demandée, elle clôt la discussion.

8. Rapport de M. Arnaud Fieulaine, Directeur de l'EMS de la Sionge

Covid :

Nous avons eu régulièrement des cas positifs depuis janvier chez nos résident-e-s et employé-e-s, avec des symptômes légers. Il n'y a heureusement pas eu de complications, ni de décès. Nous n'avons actuellement plus de cas positifs.

Nous avons reçu l'information que la levée des masques sera autorisée à partir du 15 mai prochain pour le personnel soignant. J'en profite pour souligner le courage, mais aussi la grande fatigue de notre personnel soignant, qui exerce beaucoup de manutentions physiques.

Résident-e-s :

Le taux de remplissage depuis janvier est de 99 %. Comme indiqué, c'est un travail conséquent d'essayer de remplir au maximum l'EMS. Les mouvements depuis janvier 2022 sont :

- Longs séjours : 13 entrées, 6 sorties (4 vers autre EMS, 2 retours à domicile), 6 décès ;
- Courts séjours : 12 entrées, 10 sorties.

Travail de nuit :

Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter par le SMC a été assujéti à l'obligation d'effectuer des nuits en présentiel dès le premier trimestre 2022 pour les infirmières des sites de Sâles et Vuadens, également en lien avec la modification du Règlement du personnel.

Ascenseur :

Les travaux, indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'ascenseur principal de Vuadens, se sont déroulés sur 6 semaines et ont été finalisés. Ces travaux ont nécessité une adaptation quotidienne de l'organisation dans tous les secteurs du site, pour ne pas impacter la vie des résident-e-s.

Social :

Nous avons renforcé notre partenariat avec Intégration Pour Tous (IPT), l'Orif et le Service de l'emploi pour créer des tremplins en faveur de personnes souhaitant retravailler après des difficultés de santé.

L'objectif de ce partenariat « gagnant-gagnant » est de permettre à ces personnes de regagner confiance en elles en « remettant le pied à l'étrier » et à notre institution de bénéficier de coups de main sur diverses tâches (espaces verts, petite maintenance, sorties, animation, service cafétéria, contrôle du pass Covid, etc.).

Mme Marie-Josée Brodard :

Ces personnes sont-elles accompagnées ?

M. le Directeur :

Oui, notamment par nous, par un encadrement. Il s'agit souvent de missions de 2 ou 3 mois, avec un point de situation régulier.

Événementiel :

Dans le contexte des restrictions sanitaires liées au Covid, nous avons décidé de célébrer l'arrivée des fêtes de fin d'année en adaptant notre marché annuel en stands artisanaux extérieurs. Ces stands ont permis aux familles, collaborateur-rice-s et résident-e-s de se retrouver dans une ambiance conviviale. Les résident-e-s se sont investi-e-s avec enthousiasme dans la fabrication de biscuits et la création de diverses décorations artisanales. Nous souhaitons actuellement poursuivre l'ouverture de notre EMS sur l'extérieur, en organisant plusieurs événements dans les prochains mois, à savoir :

- Une journée annuelle des familles autour d'un repas, le 4 juin à Vuadens et le 3 septembre à Sâles ;
- Une fête de l'été le 18 juin à Sâles, avec notamment une exposition de tracteurs anciens et des animations gonflables pour enfants ;
- Un pique-nique des résident-e-s à Gumefens, le 8 juin pour Sâles et le 15 juin pour Vuadens ;
- Un grand marché de Noël les 26 et 27 novembre.

Enjeux pour les prochaines années :

Prochaine arrivée en EMS de la génération des baby-boomers, qui a des attentes plus personnalisées. Cela nous amène à démarrer une réflexion avec les équipes pour adapter notre organisation, afin de pouvoir répondre à ces futures attentes.

En parallèle de cette adaptation, nous visons à terme de développer l'autonomie des équipes actuelles, dans les 24 prochains mois.

Aussi, l'enjeu est de pouvoir attirer de nouveaux profils et compétences professionnelles.

Futur EMS :

Plusieurs groupes d'expression des résident-e-s ont été organisés à Sâles et Vuadens sur leurs attentes concernant les locaux du futur EMS (espaces collectifs, chambres, salles de bains, activités, restauration). Un échantillon représentatif « d'utilisateur-riche-s » (soins, technique et Soho) s'est ensuite exprimé sur l'aménagement du futur site pour viser le bien être des résident-e-s. La totalité de ces informations a été partagée auprès du jury de sélection du projet, afin d'être prises en considération dans le choix final.

Le choix du projet d'architectes et les motivations de ce choix ont été présentés au public lors de six séances de vernissage qui ont fait l'objet de retours positifs. Le plan vous sera présenté à la fin de la séance de l'Assemblée des délégué-e-s. L'objectif était de garder un établissement « à taille humaine », afin que le projet s'adapte à notre philosophie.

Mme la Présidente remercie M. le Directeur et annonce :

Je remercie M. Fieulaine pour tout le travail accompli ainsi que pour sa précieuse collaboration. Je transmets également mes vifs remerciements à l'ensemble des collaborateur-riche-s de l'EMS de la Sionge pour son engagement quotidien ainsi que pour l'obtention de la certification Quafipa pour les sites de Vuadens et Sâles à fin décembre 2021. Celle-ci atteste que l'institution a mis en place un système de management de la qualité et qu'elle s'engage à le mettre en place et à l'utiliser au quotidien.

9. Divers

Mme la Présidente :

Comme vous le savez, le 19 avril dernier a eu lieu le vernissage du concours lancé par le RSSG, pour la construction du nouvel EMS de la Sionge sur le site de Vuadens. Le projet lauréat que vous voyez sur le slide est le projet intitulé Tetris 2 du bureau d'architecture GDAP à Genève. Ce bâtiment de 123 lits a séduit l'ensemble du jury ainsi que les futurs utilisateurs. Les locaux sont répartis dans les deux bâtiments en forme de L. Les deux volumes un de 3 étages et l'autre de 4 étages sont reliés entre eux par un étage d'un niveau largement vitré et transparent permettant des vues au-delà de cet ensemble. Chacun des bâtiments contient 3 unités de soins de 18 lits ainsi qu'une unité USD de 15 lits au rez inférieur avec accès à un jardin privatif et sécurisé. Dans le meilleur des scénarios et sous toute réserve, notre nouvel EMS devrait accueillir ses premiers résident-e-s en 2026 mais nous sommes dans l'attente de la planification du RSSG.

L'ensemble des concours pour le district étant maintenant terminé, le RSSG est actuellement en train de chiffrer le coût de tous les projets (Charmey, Pringy, Sorens, Bulle et Vuadens) afin de présenter l'enveloppe budgétaire qui devra passer en votation populaire en septembre prochain. Celle-ci devrait avoisiner les 142 millions pour l'ensemble du district. Il faut impérativement que la population se mobilise pour soutenir l'ensemble de ces projets qui sont nécessaires au vu de nombres de places en EMS dont nous aurons besoin à l'horizon 2030. Je vous encourage donc à en parler avec les citoyens de vos communes respectives afin de pouvoir compter sur leur soutien.

Enfin, pour les Délégués qui n'auraient pas eu l'occasion de visiter l'exposition du concours, je vous invite à passer vers moi ou M. Fieulaine à l'issue de cette Assemblée pour obtenir plus de détails sur le concours en lui-même ainsi que le projet de l'EMS de la Sionge.

Y a-t-il des questions en rapport à ce projet ?

M. le Directeur :

Est-ce que quelqu'un-e dans l'Assemblée a eu des retours des habitant-e-s ? Car il y a eu beaucoup d'intérêt.

Aucune réponse affirmative n'est émise.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions liées aux divers et constate que ce n'est pas le cas.

M. Nicolas Hassler :

Je tiens à remercier le Comité et l'EMS pour leur travail de qualité.

Mme la Présidente :

En effet, nous constatons un très bon élan et avec la commission financière les échanges se sont faits en toute transparence.

Nous voilà donc arrivés à la fin de cette Assemblée des délégué-e-s. Il ne me reste plus qu'à vous rappeler la date de notre prochaine Assemblée, soit le **jeudi 24 novembre 2022, à 20h00, à Vuadens**, pour la séance des budgets 2023.

Au nom du Comité de direction, je vous remercie toutes et tous pour votre participation et remercie vivement la Commune de Vaulruz, pour son invitation à l'Hôtel de Ville. Je vous souhaite une excellente soirée.

L'Assemblée est levée à 18h42/AC/lr

Leslie Riedo



Secrétaire

Alexandra Clerc



Présidente